

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 9, après le mot :

« infirmiers »,

insérer les mots :

« , de rééducation et médico-techniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.